

CHUUUT !

Conte, théâtre d'images et ritournelles
> jeune public (2-5 ans)
durée 30'

interprétation > **Solange Malenfant**
écriture > **Annabelle Sergent**
illustrations > **Raphaëlle Penaud**
scénographie / création lumière > **Régis Raimbault**

indications techniques

jauge Chuuut ! scolaire : 70 pers.
jauge Chuuut ! tout public : 90 pers.

fiche technique et dossier du
spectacle sur demande

« Pour que Ti-Dom s'endorme,
sa maman ne veut plus entendre un bruit...
Stop au charivari !
Peut-on arrêter le monde de tourner,
le moustique de zigzaguer,
l'oiseau de chanter,
le chat de miauler ? »

A la fois clownesque et poétique, Chuuut !
aborde un sujet essentiel aux petits
et à leurs parents : le sommeil.
Et que de stratégies pour éviter la séparation de la nuit !
Un moment de spectacle à rêver ensemble, où il y a à regarder, à écouter,
à deviner, à jouer...

Racontée tantôt par la parole et les ritournelles,
tantôt par les illustrations, tantôt par le jeu de comédienne,
« Chuuut ! » est un théâtre d'images et de paroles
pour petites et grandes oreilles,
Au-delà de la parole du quotidien,
le jeune enfant se nourrit d'une parole poétique,
qui résonne encore quelques années plus tard...
avec quelques centimètres et des responsabilités en plus !

production

production Cie LOBA

*Librement inspiré de l'album « CHUUUT ! » de Minfong Ho
dans la traduction française de Rose-Marie Vassalo (Flammarion, 2000)*

Contact

Cie LOBA

3, bd Daviers
49100 Angers

tél. **02 41 27 36 00**

port. **06 74 94 05 95**

diffusion@cieloba.org

www.cieloba.org

Chuuut !

*a beaucoup voyagé,
entre théâtres et salles communales.*

*Il a bénéficié du soutien du réseau "Spectacle en recommandé" en 2004-2005.
Il a été présenté au Grenier à Sel au festival d'Avignon 2007
(soutenu par le Conseil Régional des Pays de la Loire)
et a rencontré un grand succès au Festival Méli'môme - Reims en 2008.*

En septembre 2013 = 644 représentations depuis sa création

Licence entrepreneur de spectacle n° 2-1048674

La Cie LOBA et ses projets sont soutenus par

la DRAC Pays de la Loire, la Région Pays de la Loire, le Conseil Général 49, la Ville d'Angers